

**Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité syndical du 12 mars 2018

Délibération n° 2018-02

Objet : Approbation du compte de gestion 2017

Le 12 mars 2018, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 6

Le quorum étant atteint,

Monsieur Raymond Charresson a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie et de son quartier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11,

Vu le document établi par Madame la Trésorière de Fresnes concernant le compte de gestion 2017 du budget du Syndicat ;

Vu le compte administratif 2017 du budget du Syndicat établi par l'ordonnateur ;

Considérant la nécessité de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante, la réconciliation des comptes établis par l'ordonnateur d'une part, et ceux établis par le comptable d'autre part ;

Sur proposition de la Présidente ;

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

26. MAR 2018

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

A l'unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE unique : la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2017 est approuvée.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large initial 'D' followed by a series of vertical strokes and a final flourish.